

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 18 novembre 2021

1. INSTALLATION DE L'ABRI BUS A L'ECOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Vers Jardins Picardie d'un montant de 2 954,72€ HT pour la pose de l'abri bus à l'école.

2. ENTRETIEN DES PEUPLIERS 2010, 2011 ET 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les devis de l'entreprise 2SP pour l'entretien des peupliers plantés en 2010 pour un montant de 2 908,80€ HT, en 2011 pour 3 510,76€ HT et en 2016 pour 1 792€ HT.

3. AMENAGEMENT DES JEUX DE LA PLACE DU JEU DE PAUME

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise SPORT France d'un montant de 33 459,45€ HT pour l'aménagement des jeux de la place du Jeu de Paume suite aux vérifications de l'APAVE.

4. PLANTATION D'UNE HAIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise B PAYSAGE pour 2 888,00€ HT pour la plantation d'une haie de 165m entre les parcelles ZS197, 198... et ZS200 et 201.

5. ENGAGEMENT COMMUNE SIGNATURE CTG

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020.

Il devait être remplacé à compter du 1er janvier 2021 par :

- la Convention Territoriale Globale pour une démarche stratégique partenariale
ET

- le bonus territoire pour l'aspect financier qui remplace la prestation de service enfance jeunesse.

Afin d'assurer la continuité des financements, la Caf de l'Oise propose :

- le report de la signature de la Convention Territoriale Globale finalisée en 2022,
- d'ouvrir le droit au bonus territoire à compter de janvier 2021 en contrepartie d'un engagement des collectivités et une mobilisation dès 2022 pour réaliser ensemble un projet social de territoire.

Ainsi, pour permettre cette continuité des financements par le passage aux bonus territoires, la commune de GOURNAY SUR ARONDE s'engage dans la démarche pour signer la CTG au cours de l'année 2022.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à s'impliquer dans la démarche et à signer en 2022 la Convention Territoriale Globale.

6. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION SUR LES CONDITIONS ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'EXPERIMENTATION DU CFU (COMPTE FINANCIER UNIQUE) + M57 :

Le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'expérimentation du Compte Financier Unique et du plan comptable M57 avec les services de l'Etat.

7. DECISION MODIFICATIVE 2 - VIREMENTS DE CREDITS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :
- d'approuver la décision modificative du Budget Communal 2021 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous et accepte que Monsieur le Maire réalise l'ensemble des démarches nécessaire à sa réalisation :

Section Investissement		
	Recettes	Dépenses
Chapitre 21 (2135)		- 420.00 €
Chapitre 20 (2031)		+ 420.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 0,00 €	+ 0,00 €

Section Fonctionnement		
	Recettes	Dépenses
Chapitre 011 (611)		- 6 965.00 €
Chapitre 014 (739223)		+ 6 965.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	+ 0,00 €	+ 0,00 €

8. DECISION MODIFICATIVE 1 (BUDGET EAU) - VIREMENTS DE CREDITS

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :
- d'approuver la décision modificative du Budget Communal 2021 prévoyant des virements de crédits comme détaillés ci-dessous et accepte que Monsieur le Maire réalise l'ensemble des démarches nécessaire à sa réalisation :

Section Investissement		
	Recettes	Dépenses
Chapitre 21		- 0.01 €
Chapitre 16		+ 0.01 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 0,00 €	+ 0,00 €

9. PRESTATION DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL - ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE BUDGET

Le Conseil Municipal, DECIDE :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable
- d'accorder l'indemnité au taux de 100 %
- que cette indemnité sera accordée à Monsieur RAMON Philippe pour la période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

10. PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE L'ARONDE

Monsieur BULLOT du SMOA présente au conseil municipal les 3 scénarios possibles pour l'aménagement de l'Aronde en amont et deux scénarios en aval. L'objectif est de préserver l'eau et la fonctionnalité du cours d'eau. Diverses opérations seront menées pour diversifier les habitats, améliorer la qualité de l'eau et faciliter l'infiltration dans la nappe.

Madame DE MIL Corinne quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour, d'étudier le premier scénario présenté pour l'aménagement de l'Aronde « en amont ».

D'autoriser Monsieur le Maire à travailler avec le SMOA pour être au plus près de la réalité du terrain. L'association des pêcheurs sera également consultée.

11. POINT SUR L'OAP RUE DU POINT DU JOUR

Monsieur DEVEMY présente au Conseil Municipal le plan pour la construction de 35 maisons rue du point du jour.

Le Conseil Municipal, décide de continuer d'étudier le projet de construction des maisons de l'OAP rue du point du jour.

12. QUESTIONS DIVERSES

• DIAGNOSTIC EAU

Monsieur WALDMAN représentant de l'ADTO présente l'état d'avancement du diagnostic eau et informe le conseil que la pose de compteur et de vannes est indispensable sur le réseau et est subventionné par l'agence de l'eau.

Madame DE MIL Corinne qui la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau pour la pose de compteurs et de vannes sur le réseau d'eau potable.

• CHOIX ENTREPRISE POUR DEMOLITION DES MAISONS DE SAINT MAUR

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le Rapport d'Analyse des Offres pour la démolition des 10 habitations du hameau de Saint Maur qui peut se résumer ainsi :

PIVETTA	359 936.00€
DEMOLAF	354 860.00€
ATTITUDE ENVIRONNEMENT	273 000.00€

Budget complémentaire à intégrer :	
Maîtrise d'œuvre (ACP)	24 996.00€
Coordination SPS (CFC)	3 237.00€
DAT (MJ Conseil)	18 452.50€
Branchements électriques de chantier et aléas	10 000.00€
	56 685.50 €

Budget nécessaire HT	329 685.50 €
TVA 20%	65 937.10 €
Total TTC	395 622.60 €

Détail de l'offre Attitude Environnement	
Généralités	5 400.00 €
Travaux	
5 quater, rue de Lille	50 700.00 €
7, rue de Lille	19 200.00 €
8, rue de Lille	47 600.00 €
8 bis, rue de Lille	14 000.00 €
8 Ter, rue de Lille	23 500.00 €
9, rue de Lille	19 700.00 €
10, rue de Lille	28 200.00 €
11, rue de Lille	33 500.00 €
12, rue de Lille	13 000.00 €
1, rue de la Garenne	18 200.00 €
Total travaux	267 600.00 €
Total	273 000.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'accepter l'offre la mieux disante de l'entreprise ATTITUDE ENVIRONNEMENT POUR 270 000€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaire à cette démolition.

• UN VILLAGE, UN SPECTACLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'annulation de la représentation qui devait être faite en mars 2020, il est possible de programmer le spectacle en 2022.

Le Conseil municipal décide d'organiser un village, un spectacle le premier week-end de mars 2022.

• CIRCULATION RUE DE PARIS

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour trouver des solutions pour ralentir les véhicules dans la rue de Paris. Une commission sécurité est créée avec Monsieur PELLETIER Nicolas, LAVOGEZ Christophe, MOENS Catherine et DE MIL Corinne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.